

REPUBLIQUE DU BENIN
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret n° 92-365 du 17 Décembre 1992
Portant Nomination et Promotion à
titre Exceptionnel et Etranger dans
l'Ordre National du BENIN de Son Excel-
lence Monsieur ZHU Yourong, Ambassadeur
de la République Populaire de Chine
près le BENIN.

Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,
Grand-Maitre de l'Ordre National du BENIN.

- VU la Loi n°90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du BENIN;
- VU la Décision n°91-042/HCR/Pt du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles;
- VU la Loi n°86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du BENIN, modifiée par la Loi n°87-017 du 21 Septembre 1987;
- VU le Décret n°91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement;
- VU le Décret n°91-76 du 29 Juillet 1991, portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du BENIN par intérim;
- VU l'Extrait du relevé des décisions prises par le Conseil des Ministres en sa séance du 30 Septembre 1992;
- SUR proposition du Président de la République, Grand-Maitre de l'Ordre National du BENIN;

Le Conseil des Ministres entendu,

△ E C R E T E

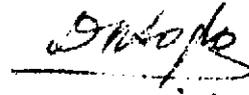
Article 1er : Est nommé et promu à titre exceptionnel et étranger dans l'Ordre National du BENIN, au grade de Commandeur,

Son Excellence Monsieur ZHU YOURONG, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire de CHINE près le BENIN en fin de séjour;

Article 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 17 Décembre 1992

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,
Grand-Maitre de l'Ordre National du BENIN.



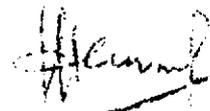
Nicéphore D. S. G. L. O.

Le Ministre d'Etat,
Secrétaire Général à la Présidence de la République,



Désiré V. E. Y. R. A.

Le Grand Chancelier de l'Ordre National
du BENIN par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU.

Ampliations :- PR 6 - AN 4 - MINISTERES 19 - GCONB 20 - CS 2 - SGG 4 -
MESGPR 2 - DEPARTEMENTS 5 - DPE-BLO-INDAB 3 - IGE-CEM-DOCT 3 - BN-DAN-
ONEPI 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - JORB 1 - INTERESSE 1.-